

Le Changement pour le Progrès

L'Europe est en crise. La Belgique l'est tout autant. Les opinions divergent très fort quant à la manière de répondre à la crise. Les visions fondamentalement différentes du Nord et du Sud de l'Europe concernant l'épargne et les réformes, la dette et la croissance, le marché interne et l'euro, se dessinent également en Belgique.

Le résultat de ce choc des visions est une politique dont personne ne veut et qui ne fait pas assez. Une politique où nous piétons, où nous ne procédons jamais à des réformes structurelles. Deux points de vue diamétralement opposés ne peuvent pas donner lieu à une seule solution efficace ; seulement des solutions qui plaisent soit à une seule partie du pays, soit à personne. Des solutions, en somme, qui n'en sont pas.

Dans le mouvement perpétuel des réformes de l'État, on a cherché une issue en cédant de plus en plus de compétences aux communautés et aux régions. Pour cette autonomie politique, nous avons hélas payé, et payons encore, un prix bien trop lourd.

- Un prix démocratique. La Flandre a dû renoncer à sa majorité en faveur d'un droit de veto de fait des francophones. Et avec chaque réforme de l'État, le cadenassage va croissant.
- Un prix financier. Une partie de la prospérité flamande est passée systématiquement à la Wallonie et à Bruxelles. La sixième réforme de l'État n'est pas une exception, mais un triste point culminant. La facture s'élève à 4,6 milliards d'euros, soit plus de 1 500 euros par an et par famille flamande.
- Un prix pour Bruxelles. Réforme après réforme, le lien entre la Flandre et Bruxelles s'affaiblit de plus en plus.

En échange, les Flamands ne bénéficient pas d'une autorité efficace, mais sont emmenés dans un véritable dédale. Après chaque réforme de l'État, la répartition des compétences est encore plus complexe et moins transparente que précédemment, avec des fragments de compétence çà et là. Nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller du temps, de l'argent et de l'énergie en discussions communautaires. Ce pays a besoin de changement.

Avec le fédéralisme, nous empruntons une nouvelle voie. Une voie qui augure d'un changement structurel et offre à nouveau des perspectives. C'est en cela que consiste le fédéralisme. Le changement. Le progrès. Bref, le changement pour le progrès.

Confédéralisme

Avec le confédéralisme, la N-VA écrit une histoire européenne. L'Union européenne est en effet un récent exemple de confédération. Ainsi la collaboration au sein de la Confédération de Belgique peut-elle être organisée par analogie à l'Union européenne.

Le confédéralisme se fonde sur trois principes de base. Premièrement, le confédéralisme doit créer une plus grande portée démocratique afin que la politique soit plus proche du citoyen. Deuxièmement, le confédéralisme doit déboucher sur une autorité plus efficace et, par conséquent, meilleur marché. Enfin, le confédéralisme doit apporter la paix communautaire, grâce à une meilleure collaboration entre les différentes autorités.

La Confédération de Belgique se compose de deux États fédérés, la Flandre et la Wallonie, qui sont compétents pour les affaires territoriales et liées aux personnes. Dans la Confédération, la Région de Bruxelles-capitale et la Région germanophone possèdent un statut particulier. La Région de Bruxelles-Capitale se voit attribuer les compétences territoriales. Dans un même temps, la fonction de capitale est renforcée, le lien avec la Flandre et la Wallonie est un fait et les États fédérés y exercent des compétences liées aux personnes.

Les États fédérés détiennent toutes les compétences. Sur leur territoire, ils exercent toutes les compétences, hormis celles qu'ils cèdent à la Confédération de Belgique.

Il n'y a plus qu'**un seul Parlement belge**, avec une seule chambre législative. Les 50 membres du Parlement belge sont élus pour moitié par le Parlement wallon et pour moitié par le Parlement flamand. La Région de Bruxelles-Capitale et la Région germanophone bénéficient d'une représentation garantie.

Le **Gouvernement belge** est de composition paritaire et compte quatre ministres qui sont proposés par le Parlement flamand et le Parlement wallon. L'un d'entre eux préside le gouvernement. Un ministre du Gouvernement flamand et un ministre du Gouvernement wallon font partie du Gouvernement belge en tant que ministres consultatifs sans compétences. Ils constituent le lien entre le niveau des États fédérés et le niveau confédéral.

Le ministre-président flamand et le ministre-président wallon forment ensemble le **Conseil belge**. Le Conseil peut également comprendre le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale et/ou de la Région germanophone lorsque le sujet à traiter le requiert.

En fonction des sujets, des **Conseils des ministres belges** se réunissent. Un Conseil des ministres se compose du(des) ministre(s) fonctionnellement compétent(s) du Gouvernement flamand, du Gouvernement wallon et, le cas échéant, du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et/ou de la Région germanophone.

La monarchie belge est réformée et devient une monarchie protocolaire, à l'image des pays scandinaves. Le chef de cabinet du Roi est placé, tout comme aux Pays-Bas, sous surveillance politique.

Le financement des compétences confédérales a lieu par le biais de dotations directes provenant des fonds propres des États fédérés. La Confédération de Belgique ne lève pas d'impôts propres. Néanmoins, quelques impôts indirects sont réglés au niveau de la Confédération.

Dette publique et transferts

Depuis 2007, la dette publique (qui représentait à l'époque plus de 80% du PIB) augmente à nouveau et a récemment franchi la limite « magique » de 100% du PIB. Le niveau d'endettement est tellement élevé que l'intérêt qui s'y rapporte absorbe une bonne partie des moyens budgétaires annuels. En outre, le Gouvernement risque de devoir à nouveau emprunter de l'argent pour pouvoir payer cet intérêt – c'est la fameuse boule de neige de la dette.

Si la politique reste inchangée, le vieillissement grèverait, entre aujourd'hui et 2030, le PIB de 3,3%. Pour financer cette facture, les impôts sur les familles devraient augmenter de plus d'un quart. Tout du moins, si l'on se fonde sur des chiffres de croissance très optimistes. Si l'on se base sur des chiffres de croissance plus réalistes, les coûts du vieillissement augmentent de minimum 4,6% du BIP et les impôts sur les familles devront augmenter de pas moins de 38%.

En outre, un flux d'argent s'échappe annuellement vers le Sud du pays. Bien que les Flamands soient un des peuples les plus solidaires au monde, nous ne pouvons pas accepter l'ampleur de ce flux. Les chiffres estimés ne proviennent pas d'une note des autorités belges – comme c'est le cas en Suisse – mais d'un travail d'étude tiers. Le montant annuel chiffré se situe quelque part entre les 8 et 16 milliards d'euros, en fonction des paramètres utilisés.

Le système actuel de solidarité – si l'on peut qualifier ce fouillis de « système » – n'est ni objectif ni transparent. Il ne repose pas sur une limite supérieure ou inférieure, n'est pas révisable périodiquement, ne présente aucune perspective de démantèlement et est inutilement complexe. Il n'est pas davantage efficace et n'incite pas à la responsabilisation. La Wallonie et Bruxelles ne mèneront pas d'autre politique, plus percutante et qui améliorerait leur situation financière et renforcerait leur capacité

fiscale. Au contraire, si elles renforcent leur capacité fiscale, leurs revenus diminueront. C'est la raison pour laquelle le système est pervers : parce qu'il encourage une mauvaise politique. Et parce que la Flandre, après les transferts, disposera de moins de moyens par habitant que la Wallonie et Bruxelles.

Il est vrai que l'Accord Papillon relatif à la sixième réforme de l'État adapte le mécanisme de solidarité de la loi spéciale de financement. Mais en combinaison avec d'autres éléments, selon Vives, le transfert de la Flandre vers la Wallonie et Bruxelles ne fera qu'augmenter encore. En outre, selon Vives, la personnalisation visée des États fédérés se fait peu sentir.

Le Changement pour le Progrès

FREIN À L'ENDETTEMENT AU NIVEAU CONFÉDÉRAL

Pour démanteler la dette historique de la Belgique fédérale, le Traité fondamental introduit un frein absolu à l'endettement au niveau confédéral, afin de rendre impossible les déficits de financement.

FONDS D'AMORTISSEMENT DES DETTES

La dette fédérale existante est intégrée dans un fonds d'amortissement. Avec les recettes de la T.V.A. et des accises, la dette sera remboursée sur une période de 25 années. Ceci génèrera un déficit pour les budgets des États fédérés, qui auront alors le choix : soit combler ce trou par des propres mesures budgétaires, soit emprunter de l'argent et, partant, contracter leur propre dette.

MÉCANISME DE SOLIDARITÉ

La Flandre souhaite rester solidaire avec ses voisins. Il est toutefois ici question d'une solidarité qui aide les gens à aller de l'avant et leur donne des perspectives. Les transferts existants sont remplacés par une solidarité objective, efficace et basée sur la responsabilisation. Un mécanisme de solidarité temporaire et permanent est mis en place. Le mécanisme de solidarité temporaire répond au passage d'un modèle fédéral à un modèle confédéral et sera démantelé progressivement sur une période de 25 années. Il donne à la Flandre et à la Wallonie la garantie d'une position de départ relative équivalente. Le mécanisme de solidarité permanent aplanit partiellement les différences sur le plan de la capacité fiscale entre la Flandre et la Wallonie. Son financement passe par la Confédération.

BRUXELLES

Bruxelles est notre capitale. Une capitale qui possède de solides atouts pour se développer et devenir une ville trépidante et créative, une ville entreprenante et prospère, une ville de l'avenir.

Conjointement avec les ports flamands, Bruxelles est le moteur de l'économie flamande. Et inversement, l'impact flamand sur l'économie bruxelloise se fait fortement sentir. Une partie importante de l'emploi bruxellois est gérée depuis la Flandre. Des 700 000 emplois, 350 000 sont occupés par des navetteurs, dont 240 000 issus de Flandre.

Bruxelles est notre fenêtre sur le monde. Un pont avec d'autres cultures. Et une enseigne de notre langue et de notre culture néerlandaises. C'est le siège du Gouvernement flamand, du Parlement flamand et de l'administration flamande. La Communauté flamande investit dans l'infrastructure et le service. La Flandre réserve 5% des moyens de la communauté (725 millions d'euros par an) pour la politique à Bruxelles. Pour tous les Bruxellois.

Face à ces atouts, d'énormes défis se présentent. Au cours des dix prochaines années, on prévoit un développement de la population d'au moins 15 000 habitants par an. En outre, la composition de la population est très diversifiée. On y trouve une couche inférieure de migrants peu ou pas qualifiés et une couche supérieure d'expatriés hautement qualifiés. Il s'est ainsi créé une société morcelée sans tissu social fort. Les chiffres de pauvreté à Bruxelles sont très élevés. En Belgique, 14 habitants sur mille perçoivent un revenu d'intégration sociale alors qu'à Bruxelles, ce chiffre est de 34 sur mille. La pauvreté visible (SDF, mendiants, taudisation...) se développe elle aussi à vue d'œil. Sans oublier les problèmes de mobilité, de propreté et de sécurité.

Tout cela explique l'exode urbain, surtout de la classe moyenne. Et de nombreuses entreprises la suivent dans son sillon. Rien qu'au cours des cinq dernières années, plus de 2 500 entreprises ont quitté Bruxelles. Le fait que la politique ne soit pas adaptée pour relever ces défis est largement dû à l'architecture de l'État. Bruxelles est un imbroglio institutionnel et administratif, peu transparent et tout sauf efficace. Bruxelles compte de nombreux administrateurs, mais peu d'entre eux se sentent responsables. Bruxelles et tout le pays paient ainsi un lourd tribut pour la mauvaise architecture institutionnelle et l'administration en deçà de la moyenne.

Le Changement pour le Progrès

UNE CAPITALE PLUS SIMPLE ET RESPONSABLE

À Bruxelles, il n'y aura plus qu'un seul niveau d'administration : la Région de Bruxelles-Capitale. Il en résultera ainsi une vraie capitale, plus simple et plus forte.

Les communes, la région et l'agglomération fusionnent, tout comme les zones de police et les CPAS. L'armée de 1 100 politiciens est réduite de moitié et de nombreuses institutions sont supprimées ou fusionnent. La proximité administrative est organisée par une répartition en districts, voisinages et quartiers. Les anciennes maisons communales deviennent des maisons de district. Elles constituent le

prolongement de la maison communale centrale, sont un forum de communication permanent pour les autorités et les citoyens et assurent les fonctions de guichet courantes.

La Région de Bruxelles-Capitale est dirigée par un gouvernement de composition paritaire. Le Parlement bruxellois se compose de 70 membres, dont 15 néerlandophones. Une administration flamande de Bruxelles est mise en place, qui englobe également la Commission communautaire flamande.

La Région de Bruxelles-Capitale est compétente pour les affaires territoriales et assure elle-même en grande partie ses dépenses et recettes.

La Région de Bruxelles-Capitale devient une vraie capitale, avec du respect pour la langue et la culture. Et par conséquent, avec des fonctionnaires bilingues et une loi linguistique contraignante. Une concertation sera organisée régulièrement, concernant le rôle en tant que capitale de Bruxelles et son rôle sur le plan international, entre le Gouvernement flamand et les membres néerlandophones du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale peut également demander un avis au Gouvernement flamand ou au Gouvernement wallon.

CHOIX DE BRUXELLES

Le choix de Bruxelles permet aux Bruxellois de choisir parmi plusieurs possibilités. Ainsi la solidarité interpersonnelle entre Bruxelles et la Flandre ou la Wallonie sera-t-elle réalisée. Chaque Bruxellois pose un choix personnel et libre. Tant qu'ils sont à charge, les enfants relèvent du régime des parents. Lorsque les parents optent pour un régime différent, des critères objectifs déterminent sous quel régime l'enfant tombe (cf. le règlement pour les allocations familiales). Le choix n'est pas nécessairement définitif. Moyennant une période d'attente, il est possible de passer à un autre régime. Le principe selon lequel les Bruxellois ont accès aux institutions et à l'infrastructure des deux communautés est bien entendu toujours d'application.

Le choix de Bruxelles vaut pour un ensemble complet de services, associés à des droits (interventions) et obligations (cotisations). Ceux qui choisissent le régime flamand relèvent du même règlement que les Flamands en Flandre, ce qui garantit une approche transparente et solidaire.

Le régime englobe, entre autres, l'impôt sur les personnes, les régimes de compensation des coûts de la sécurité sociale (soins de santé, allocations familiales, interventions pour personnes atteintes d'un handicap), l'aide sociale (revenu d'intégration, garantie de revenus pour les personnes âgées), les allocations de remplacement de revenus (pension, invalidité, maladie professionnelle, chômage), la médiation de travail, les institutions de bien-être, la protection de la jeunesse, la migration et l'intégration et le droit de vote pour le Parlement flamand ou wallon.

VILLE DE L'AVENIR

Bruxelles doit redevenir une ville où il fait bon vivre, habiter et travailler. Bruxelles n'a pas besoin de plans Marshall actuellement, mais bien de plans axés sur les gens. Il est

essentiel d'endiguer l'exode de la jeune classe moyenne active. Elle est source de travail et de consommation et, par conséquent, de plus d'emplois, d'une base financière plus solide et d'une diminution de la pauvreté. C'est précisément la raison pour laquelle la ville doit d'urgence être rendue plus attrayante. En d'autres termes : une ville accessible, sûre, où les enfants puissent grandir. Une ville avec des chances et des obligations identiques pour tous.

UNE VILLE TRAVAILLEUSE ET ACTIVE

Bruxelles a tout intérêt à attirer des entreprises et de l'emploi, vu les recettes financières qui en découleront à l'avenir. Les maisons de district ont un guichet d'entreprise où les entrepreneurs, plus particulièrement les entreprises débutantes et PME, peuvent s'adresser pour toutes leurs questions. La Zone du Canal devient le centre de la nouvelle industrie et des PME.

PLAN DES MAGASINS

Le Plan des magasins fait de Bruxelles à nouveau une ville où il fait bon faire ses achats. Les quartiers commerçants, une cinquantaine, se voient doter d'un plan de développement spécifique axé de manière optimale sur les habitants du quartier et les clients. Les plans prévoient des magasins (de base), un certain confort, l'intégration dans les diverses fonctions du quartier, des aspects plus esthétiques (p.ex. la qualité des façades) et une partie positionnement et marketing (p.ex. spécialisation, fonction de quartier, etc.). Le Baromètre d'Atrium présenté récemment constitue un excellent point de départ à cet égard.

Ces plans permettent de se départir de la méthode de travail actuelle, qui se limite à mener une politique ad hoc et à répondre uniquement aux questions qui se posent. Par conséquent, nous veillerons également à ce que de nouveaux mégacomplexes assument un rôle complémentaire plutôt que de faire concurrence aux petits commerces établis au centre-ville.

POLITIQUE DE LA PAUVRETÉ

On travaille à une politique de la pauvreté qui mise sur la réinsertion dans la société. À cet effet, on travaille sur deux piliers. Les besoins de base (logement, alimentation, vêtements...) sont comblés et on parie sur l'autonomie. Par le biais d'une politique sur mesure, on revigore les gens et on leur donne les instruments (formation, premiers emplois, aide en matière de gestion financière) afin qu'ils puissent à nouveau participer à part entière à la vie sociale. Sur ce plan également, les maisons de district font office de point de contact facilement accessible.

SÉCURITÉ

Les compétences policières sont rassemblées à un seul niveau administratif avec des commissariats de quartier décentralisés. Le fonctionnement par quartier, les comités de quartier et les réseaux d'information de quartier (RIQ) doivent promouvoir la cohésion sociale et la sécurité locale.

Toute forme de nuisance ou de criminalité, qu'elle soit minime ou importante, est prise en main. Cela requiert à la fois une politique d'aménagement du territoire et une politique de sécurité judicieusement réfléchies. Avec des rues propres, ouvertes et mieux éclairées, et avec plus de surveillance sociale d'une police présente, équipée de technologies de pointe. Les zones « no go » sont proscrites, à tout moment et à quelque endroit que ce soit.

Les drogues provoquent des nuisances, quand elles ne détruisent pas des quartiers entiers. Ce fléau doit absolument être éradiqué, tant du côté de l'offre que de la demande. La réponse aux utilisateurs réside dans l'aide qui leur est apportée, mais également dans le maintien de l'ordre. Les dealers sont sévèrement combattus.

HABITAT

Pour créer plus d'espace habitable et renforcer le contrôle social, nous optons pour une approche basée sur des projets. Par exemple, en lotissant à nouveau les espaces disponibles au-dessus de magasins et en favorisant l'habitat au-dessus de magasins.

CULTURE DE L'INNOVATION

Un projet de planification urbaine de qualité doit stimuler une culture de l'innovation. Actuellement, les villes travaillent avec des poètes de ville et maîtres d'ouvrage, mais manquent d'un véritable architecte urbain. Bruxelles accueille l'« Urban Ideas Festival » international, le forum idéal pour partager ses visions concernant l'avenir des villes d'Europe et du reste du monde.

MOBILITÉ

Bruxelles est une ville polycentrique. Cependant, en termes de mobilité, la structure de la ville est concentrique. C'est la raison pour laquelle il serait préférable de travailler sur la base de plusieurs centres organisés autour d'une gare ferroviaire ou d'une station de métro, en fonction de laquelle on organiserait les transports publics, bureaux, magasins, zones d'habitat et zones de parking.

Le train doit être mieux mis à profit dans les transports en commun locaux. L'infrastructure est présente : Bruxelles compte 28 gares ferroviaires réparties sur son territoire. L'infrastructure existante est peu utilisée pour des déplacements à l'intérieur de Bruxelles. Un plan intégral dans lequel le train a également sa place à Bruxelles peut compléter d'autres réseaux (e.a. RER).

Sur les routes d'accès de Bruxelles, surtout au niveau des grands axes de circulation (E40 en provenance de l'Est et de l'Ouest, E19 en provenance du Nord et du Sud), de

grands parkings seront aménagés à proximité des transports en commun. Un titre de transport pour les transports en commun donne droit à un parking gratuit.

Des études de faisabilité envisagent l'aménagement en sous-sol de la plus grande partie du petit ring et d'importantes voies d'accès. La fonction d'habitat, de vie et de commerce de ces voies de circulation pourra ainsi revivre. Dans un même temps, nous travaillons à une grande zone piétonne continue dans le cœur historique de la ville, avec un accès à des grands parkings sur le petit ring. Le Sablon pourra rapidement devenir une zone piétonne, destinée à la balade et au délasserment.

Tout comme nous ferons communiquer le grand ring et le réseau de transports en commun par de grands parkings, l'objectif final est de faire en sorte également qu'à long terme, le petit ring et une zone sans trafic communiquent via des parkings.

ACCUEIL D'ENFANTS & ENSEIGNEMENT

Nous fournissons des efforts complémentaires pour l'accueil d'enfants.

Nous examinons comment nous pouvons investir directement dans des habitations à louer destinées à des travailleurs qui optent pour une profession critique, par exemple l'enseignement néerlandophone et l'accueil néerlandophone d'enfants.

Tout enfant qui souhaite accéder à l'enseignement primaire et secondaire néerlandophone doit avoir une place. Nous prévoyons une immersion linguistique pour les élèves dans l'enseignement néerlandophone qui ne possèdent pas les connaissances linguistiques requises. Un screening linguistique a lieu lors du passage de l'enseignement maternel à l'enseignement primaire et de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

Les écoles néerlandophones sont intégrées dans la vie socioculturelle locale. On mise sur l'engagement de professeurs locaux pouvant servir de modèles.

Au moins 500 kots supplémentaires seront construits à court terme pour les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur néerlandophone.

SOINS DE SANTÉ

Chaque district (ou regroupement de districts) se verra doter d'un centre d'hébergement et de soins, d'un centre de revalidation, d'un centre pour jeunes et d'un centre pour seniors où l'utilisation du néerlandais sera garantie. Le réseau de soins à domicile doit également être drastiquement étendu afin que les néerlandophones soient assurés de bénéficier de soins à domicile dans leur propre langue.

SPORT

Bruxelles a besoin de possibilités sportives et de détente pour les jeunes, un groupe démographique en rapide évolution. La Flandre apporte sa pierre à l'édifice en construisant, en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale, un grand centre sportif BLOSO, un nouvel étendard de l'ouverture flamande.

POLITIQUE D'ACCUEIL TRILINGUE

À Bruxelles, la Flandre veille à mettre en place une politique d'accueil trilingue (néerlandais, français, anglais) pour les expatriés.

Europe

L'avenir des 6,5 millions de Flamands est en Europe. Notre histoire est et reste une histoire européenne : être Flamand pour devenir Européen.

Nous pensons effectivement que nous avons quelque chose à apporter à l'Europe. Tout comme nous pensons que nous pouvons également faire face au reste du monde en tant que Flamands affirmés. Indépendants et sûrs d'eux, ouverts et solidaires. C'est là que, pour nous, se situe l'avenir des Flamands. Des Flamands européens, des Flamands du monde.

Hélas, l'Union européenne ressemble de plus en plus à une Belgique XL : la frustration concernant le projet commun va croissante, sa portée s'érode. Parce que la légitimité démocratique est sous pression ; parce que de plus en plus de gens ne voient plus l'Europe comme un renforcement de leur prospérité, mais ont le sentiment de n'avoir aucune prise sur le processus de décision.

Tout comme en Belgique, il existe une vision fondamentalement différente au Nord et au Sud concernant l'épargne et les réformes. Tout comme en Belgique, le Nord est méfiant pour initier encore plus de transferts, sans une plus grande responsabilisation en contrepartie.

Opter pour l'Europe, c'est opter pour une Europe que nous ressentons complètement comme notre Europe. Un choix pour le changement.

Le Changement pour le Progrès

EURORÉALISME

Comme l'Europe nous tient à cœur, nous osons également remettre certaines choses en question. Nous sommes euroréalistes et prenons l'Europe au sérieux. L'Europe elle-même doit, moyennant une autoréflexion critique constante, veiller à ce que tout le monde puisse comprendre la politique. Ne communiquer que les bonnes nouvelles, cela ne répond pas à la réalité.

EUROPE CONFÉDÉRALE

Aujourd'hui, l'Union européenne est devenue un projet trop élitiste. Ce n'est plus une Union de gens. Les débats européens sont menés sans que les citoyens soient concertés, dans un jargon bureaucratique et technocratique que personne ne comprend.

Nous nous opposons à un super-État européen, tout comme à une Flandre qui se replie sur elle-même, sans fort ancrage européen. Nous prônons une Europe qui puisse évoluer à partir du bas. L'Europe ne peut pas être un modèle « topdown », mais « bottom up ».

Pour rétablir la confiance entre les citoyens européens et leur classe politique, nous optons pour une Europe confédérale où les États membres décident ensemble ce qu'ils traitent ensemble. Pas parce qu'ils le doivent, mais parce qu'ils le veulent. C'est la seule façon dont nous pourrions donner forme à la collaboration de pays et de peuples, et restaurer et renforcer la légitimité démocratique de l'Union.

À cet effet, la législation et la politique doivent être organisées et exécutées le plus près possible du citoyen. Tout comme les États fédérés de la Confédération de Belgique décident ce qui doit être exécuté au niveau confédéral, l'Europe peut uniquement agir si ses membres y voient une plus-value.

Ces principes excluent également une Europe à la carte. Si nous voulons garantir la durabilité et le succès de l'Union européenne sur le long terme, nous devons nous mettre d'accord sur les objectifs communs qu'atteignent tous les États membres, sans exception.

AUCUNE EXTENSION

Il ne faut pas nier que les rondes précédentes d'extension externe n'ont pas encore été digérées. Il faut d'abord un approfondissement plus marqué avant de parler d'une autre extension externe. Au vu surtout des développements d'une Europe à plusieurs vitesses sur le plan de l'euro, du pacte budgétaire, de l'espace Schengen et du marché interne, c'est souhaitable et nécessaire.

L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ

L'Europe doit être un projet de propriété partagée à laquelle tous les citoyens peuvent participer. À cet effet, veiller à la diversité, également sur le plan linguistique, au sein de l'identité européenne est essentiel. C'est pourquoi nous prônons le droit fondamental de tout citoyen de pouvoir communiquer avec les institutions européennes dans sa langue nationale officielle. Cela réduit également le déficit démocratique européen.

PLUS D'EUROPE AU PARLEMENT

Des représentants nationaux du peuple remplissent une fonction de jonction afin de rapprocher le niveau national et le niveau européen. Il est possible de le faire en « européenisant » les parlements nationaux et régionaux, par analogie au Danemark. Aussi bien avant toute réunion du Conseil européen ou du Conseil de Ministres qu'après, le ministre responsable devrait s'adresser au parlement pour expliciter le point de vue. De cette manière, les débats dans les parlements seront plus axés sur l'actualité politique européenne.

MEILLEURES COLLABORATION ET COORDINATION

Bien que de plus en plus de thèmes politiques européens aient directement trait aux compétences des États fédérés, la coordination et la préparation du point de vue belge sont, aujourd'hui, dans des mains fédérales. De ce fait, la Flandre manque d'opportunités pour peser sur la politique européenne.

L'Union européenne reconnaît uniquement des États en tant que membres. Il n'empêche que la Flandre et la Wallonie, et le cas échéant la Région de Bruxelles-Capitale, obtiendront une voix décisive dans le cadre de la préparation, de la détermination, de la représentation et du suivi de la politique européenne en Belgique.

La Confédération de Belgique fait savoir à l'Europe que, dorénavant, les États fédérés interviendront en son nom. C'est parfaitement possible conformément à la réglementation européenne existante (article 4, alinéa 2 du Traité sur l'Union européenne). En outre, selon le principe « in foro interno, in foro externo », une entité peut également exercer en externe les compétences qui lui sont accordées en interne.

Lorsque la Confédération de Belgique doit s'exprimer avec une seule voix, comme durant les réunions du Conseil européen, la coordination du point de vue reste nécessaire. Ce point de vue est déterminé dans le cadre du Conseil (des ministres) belge, lors d'un dialogue direct entre la Flandre, la Wallonie et, le cas échéant, la région de Bruxelles-Capitale et la Région germanophone.

PROPRE VOIX EN EUROPE

La représentation de la Confédération de Belgique au sein des Conseils des ministres européens est exercée en partie par la Flandre et en partie par la Wallonie. À cet effet, les compétences sont réparties proportionnellement de façon thématique, la Flandre en assumant la moitié et la Wallonie l'autre moitié. La répartition a lieu pour toute la législature, de telle sorte que les responsabilités sont clairement définies et que la connaissance du dossier peut être développée. Quand la Flandre représente la Confédération, la Wallonie est présente en qualité d'assesseur et inversement. Une exception à cela est le Conseil pour la Pêche, pour lequel la Flandre est exclusivement compétente.

COMMUNIQUER AVEC L'EUROPE

La Flandre et la Wallonie, et le cas échéant la Région de Bruxelles-Capitale, font séparément rapport à l'Europe de leurs obligations à respecter (programmes de stabilité et de réformes dans le cadre du semestre européen, plans d'action dans le cadre des objectifs EU2020...). Elles communiquent leurs programmes à l'Europe par le biais d'un « système confédéral de boîtes aux lettres ». Le programme belge à introduire sera un rassemblement des programmes. Cette méthode de travail est d'ores et déjà d'application dans certains domaines (par exemple l'environnement). La Confédération de Belgique demande aux instances européennes compétentes d'évaluer ces programmes et plans séparément et de formuler des recommandations distinctes. L'Europe fournit, à son tour, des informations directement à la Flandre et à la Wallonie.

DIPLOMATIE

La Flandre et la Wallonie défendent elles-mêmes leurs intérêts politiques et économiques à l'étranger et disposent à cet effet de leur propre service diplomatique. Par conséquent, il n'existera plus qu'une seule diplomatie flamande alors que, aujourd'hui, celle-ci est morcelée entre différents services (représentants du Gouvernement flamand, de l'Agence flamande pour l'Entrepreneuriat international, de l'Agence flamande de Coopération internationale et de Toerisme Vlaanderen). La Confédération de Belgique n'aura plus son propre service diplomatique.

La réforme du réseau diplomatique débouchera sur une meilleure collaboration entre les diplomates. Tandis qu'aujourd'hui, on déplore souvent un manque de coordination, voire parfois une certaine rivalité, dans une structure confédérale, l'accent est mis sur la collaboration entre deux services au lieu de trois. La réforme implique également une rationalisation des ambassades, consulats et autres représentations existants. Il en résulte une simplification et des économies.

La Flandre et la Wallonie déterminent elles-mêmes dans quels pays elles créent une ambassade. Là où la Flandre et la Wallonie sont toutes deux présentes, elles peuvent le faire ensemble.

Coopération au développement

La Flandre a esquissé sa propre coopération au développement. À cet effet, elle s'entoure de trois pays partenaires prioritaires en Afrique : le Malawi, le Mozambique et l'Afrique du Sud. D'autre part, des engagements sur plusieurs années ont été pris avec l'Unicef, Unaid, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les soins de santé, l'enseignement, l'agriculture et l'élevage, ainsi que l'infrastructure sociale, sont les principaux terrains d'action.

La coopération au développement du Gouvernement belge met d'autres accents et utilise d'autres instruments. Parfois, la Flandre et la Belgique collaborent bien, mais d'autres fois, les contacts sont quasiment inexistantes. La Belgique compte par exemple dix-huit pays partenaires, tandis que la Flandre s'axe, comme écrit plus haut, sur trois de ce pays. Alors que la Flandre sous-traite l'exécution de sa coopération au développement, l'autorité fédérale le fait par le biais de la Coopération technique belge (CTB), en grande partie elle-même, en collaboration avec des partenaires. En outre, la coopération fédérale au développement concerne des domaines de politique qui sont du ressort de la Flandre et des autres États fédérés, tels que l'enseignement, la coopération universitaire au développement et l'agriculture, ce qui n'est pas propice à l'efficacité.

En 2001, la cinquième réforme de l'État a prévu la scission du budget de politique de développement. L'accord du Lambertmont n'a toujours pas été exécuté à ce jour. Entre-temps, la Flandre a néanmoins prouvé qu'elle assumait sa responsabilité internationale. Le budget total de la coopération flamande au développement a augmenté pour passer d'un peu moins de 10 millions d'euros en 1999, à 31,7 millions d'euros en 2006 et à 51,5 millions d'euros en 2012.

Le Changement pour le Progrès

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ET THÉMATIQUE

La Flandre et la Wallonie sont investies de la responsabilité de mener une politique à part entière en matière de coopération au développement. À cet effet, nous optons pour une concentration géographique maximale en continuant à nous axer sur un nombre limité de pays partenaires. En effet, un plus grand nombre de pays partenaires implique également plus de frais administratifs. Ainsi évitons-nous que nos efforts soient réduits à une goutte d'eau dans l'océan. Nous faisons précéder le choix des pays partenaires par une large consultation du parlement et de la société civile.

Nous optons également pour une concentration thématique maximale. Nous devons nous spécialiser pour pouvoir nous distinguer. La Flandre pourra, par exemple, miser prioritairement sur des secteurs où nous possédons un savoir-faire important (par exemple l'enseignement, la biotechnologie et les soins de santé). Les ONG qui aident la Flandre interviendront également dans cette spécialisation.

PROPRIÉTÉ

Dans le cadre de la collaboration avec des autorités partenaires, nous accordons une priorité absolue au principe de propriété. À terme certainement, les pays partenaires devront eux-mêmes assumer la responsabilité par le biais d'institutions professionnalisées. Dès lors, nous associons des conditions à la collaboration. Par exemple, les autorités avec lesquelles la Flandre collabore doivent respecter les droits de l'homme et les valeurs démocratiques de base sans aucune équivoque. Si elles ne respectent pas les accords, nous devons intervenir et pourrons, en dernière instance, suspendre l'aide partiellement ou entièrement. Lors de la conclusion d'accords de coopération, nous prêtons également attention à la reprise d'étrangers dont toutes les voies de procédure ont été épuisées et à la reprise de prisonniers qui ne bénéficient pas d'un droit de séjour en Belgique.

PORTÉE

Une politique est mise en place qui renforce la portée auprès de la population. La coopération au développement n'est pas uniquement l'affaire des autorités ou des ONG, mais également, et surtout, l'affaire de gens pour des gens. C'est la raison pour laquelle nous voulons également soutenir autant que possible des projets à petite échelle et associés aux personnes (ce que l'on appelle le quatrième pilier).

Nous optons surtout pour des projets visibles auxquels les gens se sentent liés, et qui suscitent l'intérêt des jeunes pour la coopération au développement. L'enseignement accorde de l'attention à la connaissance des pays partenaires. Ainsi pouvons-nous encourager les écoliers et classes à visiter effectivement les pays partenaires, au lieu de récolter de l'argent pour les classes de neige classiques. Ceci permettra la mise en place de projets d'échange, de stages pour diplômés...

ÉTENDARD

La coopération flamande au développement deviendra notre étendard sur la scène mondiale. À court terme, nous pourrons réaliser les objectifs OCDE et consacrer 0,7 pour cent de notre revenu national à la coopération au développement. Le Danemark, qui compte un peu moins d'habitants que la Flandre, atteint cet objectif depuis quelques années déjà. La Flandre se distanciera ainsi de la politique fédérale actuelle qui fait sans cesse des coupes sombres dans les moyens destinés à la coopération au développement.